



**SAINT-JEAN  
DE BRAYE**

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune de Saint-Jean de Braye

**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Envoyé en préfecture le 15/01/2024  
Reçu en préfecture le 15/01/2024  
Publié le **18/01/2024**   
ID : 045-214502841-20240115-DEC2024\_0012-AU

**DECISION N°DEC2024\_0012**  
**Tarif Pôle Vie associative, Sportive, Culturelle et Engagement républicain**  
**Direction des Sports**

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2022 en ce qu'elle autorise le maire à instaurer et à fixer, dans la limite de 3000 euros hors taxe, par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisée,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La présente décision détermine le tarif de location du bassin de la piscine municipale « l'Obraysie » et de mise à disposition d'un MNS (maître nageur sauveteur) aux écoles primaires pour les communes avoisinantes de Saint-Jean de Braye.

Article 2 : Le tarif de location du bassin basé sur la facturation au collègue est fixé à 74,19 €/h. La mise à disposition d'un Maître Nageur Sauveteur est de 22,23 euros/h correspondant au coût horaire moyen chargé par MNS.

Article 3 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville.

Article 5 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Région Centre et du Loiret,
- Monsieur le Receveur Percepteur de Saint-Jean de Braye.



Signé numériquement à Saint Jean de Braye,  
le lundi 15 janvier 2024

Pour le Maire, Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,  
L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales

The official seal of the commune of Saint-Jean-de-Braye, Loiret, is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-JEAN DE BRAYE' and 'LOIRET'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink. Below the signature, the name 'Colette MARTIN-CHABBERT' is printed in a small, blue, sans-serif font.